

**DECISION N° 25/2023**

**Objet** : Marché n° 23.013 ayant pour objet l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic territorial.

Le Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

**VU** l'article L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de pouvoirs susceptibles d'être consenties au Président par le Conseil Communautaire,

**VU** la délibération n°2-2020 en date du 16 juillet 2020 par laquelle le Conseil Communautaire donne délégation au Président de la Communauté de communes Roussillon Conflent,

**CONSIDERANT** qu'il a été décidé de passer un marché suivant la «procédure adaptée» avec possibilité de négociation en application des dispositions des articles L2123-1, R2123-1 1°, R2123-4, R2131-12 1° (- 90 000 € HT), R2152-1 du Code de la Commande Publique (CCP),

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : de passer un marché ayant pour objet l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la réalisation d'un diagnostic territorial dans le cadre du renouvellement de la CTG CAF, charte familles MSA et analyse des besoins sociaux pour la Communauté de Communes Roussillon Conflent, avec le cabinet ID-ES CONSULTANTS implanté sur la commune de Dardilly (69570) présentant l'offre économiquement la plus avantageuse.

**ARTICLE 2** : le montant des prestations s'élève à dix-sept mille cent quatre-vingt-sept euros et cinquante centimes HT (17 187.50 € HT).

**ARTICLE 3** : copie du présent document sera transmise au Receveur communautaire et au Représentant de l'Etat, pour les suites utiles.

Fait à Ille sur Têt, le **02 MARS 2023**

Le Président,  
William BURGHOFFER



Transmis à la Sous Préfecture de Prades, le